Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-74_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 74-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION AVEC ORANGE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des postes et des communications électroniques ;
VU le Code de l'énergie ;

CONSIDERANT le projet global d'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (électricité, télécommunications et autres réseaux secs) situé avenue Saint-Pierre, porté par Morbihan Énergies ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette opération coordonnée de dissimulation des réseaux, les infrastructures de communications électroniques exploitées par la société Orange, actuellement établies sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, doivent également être enfouies ;

CONSIDERANT l'intérêt général de cette opération visant à améliorer la qualité paysagère, la sécurité des ouvrages et la fiabilité des réseaux ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-74_2026-DE

CONSIDERANT que la société Orange a transmis un devis relatif à l'étude préalable de l'enfouissement de ses réseaux, d'un montant de 567,05 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention locale fixant les modalités techniques, administratives et financières de cette opération en coordination avec Morbihan Énergies et les gestionnaires de réseaux concernés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :
D'approuver le principe de la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques exploités par la société Orange, dans le cadre des travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux situés avenue Saint-Pierre, portés par Morbihan Énergies.

Article 2 :
D'approuver la prise en charge de l'étude préalable réalisée par la société Orange, pour un montant de 567,05 € HT, nécessaire à la définition technique de l'enfouissement de ses infrastructures.

Article 3 :
D'autoriser M. le Maire à signer la convention locale relative à la mise en souterrain coordonnée des réseaux, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 4 :
Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Vote à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.